

COMMUNAUTE DE COMMUNES SPELUNCA-LIAMONE

Nombre de conseillers	
- en exercice	50
- présents	27
- pouvoirs	12
- abstentions	0
- votants	39
- pour	39
- contre	0

OBJET : APPROBATION D'UN ABATTEMENT DE LA REDEVANCE SPECIALE 2020 SUITE A LA CRISE SANITAIRE

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre,

Le conseil communautaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur COLONNA François,

Etaient présents :

Azzana : ANTONIETTI Marie Josée,

Calcatoggio : CAMPINCHI Jean-Laurent, DONZELLA Daniel

Cargèse : FRIMIGACCI Lucie, PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle, PAOLI Jean-Paul,

Coggia : COGGIA François, COGGIA Jean-Dominique,

Cristinacce : VERSINI Antoine,

Letia : CHIAPPINI Angèle,

Marignana : CECCALDI Mathieu,

Murzo: PAOLI François

Osani : ALFONSI François,

Ota : DE PIANELLI Pierre-Paul, GAUDENS Xavier,

Piana : CASTELLANI Pascaline, ORSINI Ange-Marie

Poggiolo : PINELLI Jean-Laurent,

Rezza : POMPONI Paul François,

Rosazia : POLI Ange-Xavier,

Salice : GIORDANI Jean Pierre,

Serriera : LECA Barthélémy

Soccia : BARTOLI Jean-François,

Vico : COLONNA François, FONDEVILLE Jean-Pierre, CIANELLI Louis, ZANNIER Mario,

Avaient donné pouvoir :

Calcatoggio : CHIAPPINI Charles à CAMPINCHI Jean-Laurent,

Cargèse : GARIDACCI François à FRIMIGACCI Lucie, ALESSANDRI Jérôme à PAOLI Jean-Paul, ALESSANDRI Stéphanie à PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle, POGGI Dominique à ALFONSI François,

Coggia : CERVIOTTI Jean-Louis à COGGIA Jean-Dominique,

Guagno : COLONNA Paul à BARTOLI Jean-François,

Orto : RUTILY Nicolas à COGGIA François,

Partinello : CARDI Christian à LECA Barthélémy

Pastricciola : LECA Stéphane à POMPONI François,

Renno: MATTEI FAZI Joselyne à CASTELLANI Aline,

Vico : KALPAKIS Pierre à ZANNIER Mario,

Etaient absents :

Ambiegna : MARCHI Jean-Michel,
Arbori : CHIAPPELLA Paul
Arro : ANGELINI Christian,
Balogna : GRISONI Dominique,
Cannelle : PARAVISINI François,
Casaglione : ALFONSI Ours-Pierre, MORATI Lucien,
Evisa : GIANNI Jean-Jacques,
Lopigna : NEBBIA Alain
Sant'Andrea d'Orcino : LECA Réjane,
Sari d'Orcino : PINELLI Michel,

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil communautaire.

Madame CHIAPPINI Angèle ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2333-16,

Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, complété par arrêté des 15,16,17 mars 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

Vu la délibération n°2017-033 du conseil communautaire de la communauté de communes Ouest-Corse,

Adopte à la majorité l'abattement de 30% de la redevance spéciale 2020 suite à la crise sanitaire
Autorise son président à signer au nom de la communauté de communes toutes pièces en relation avec ce sujet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par Monsieur COLONNA François, président, compte tenu de sa transmission en préfecture le 2 octobre 2020.

Nota : Le président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 21 septembre 2020.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bastia à compter de sa notification. Pour les personnes morales de droit privé, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Le président

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes Spalunca-Liè" and a central emblem featuring a figure holding a staff and a crown. The signature is a stylized, cursive script.

